

Pièces à produire	Formulaire	Remplir la 1 ^{ère} page du formulaire CERFA à l'ENCRE NOIRE ou faire une pré-demande en ligne sur le site de la Ville de COMBOURG www.combourg.bzh ou sur le site de l'ANTS : https://passeport.ants.gouv.fr/demarches-en-ligne Le demandeur doit être présent au dépôt et au retrait du passeport et de la CNI
	1 Photo De préférence faite chez un photographe (Beaucoup de rejets avec les photomats)	- Récente (moins de 6 mois) de format 35x45 mn, sans pliure - Tête droite et nue (pas de foulard, pas de bandeau, pas de serre-tête...), - Visage et cou dégagés (pas de chevelure sur le visage, par d'écharpe, pas de col montant au niveau du cou) - De face, expression neutre (pas de sourire), bouche fermée - Le port de lunettes est interdit Attention : une photo non conforme entraîne un rejet de dossier
	Justificatif d'identité	☐ Acte de naissance de moins de 3 mois, original, copie intégrale ☐ Carte d'identité plastifiée, valide ou périmée depuis – de 5 ans ☐ Passeport sécurisé, valide ou périmé depuis – de 5 ans ☐ Livret de famille NB : Restitution obligatoire de l'ancien passeport et de l'ancienne CNI
	Justificatif de domicile	Justificatif récent : de moins de 6 mois à la date de dépôt de la demande au nom de l'intéressé : facture EDF, gaz, téléphone, impôt sur le revenu, attestation d'assurance du logement. La facture doit mentionner le numéro de rue ou de lieu-dit Si vous habitez chez quelqu'un et que vous avez moins de 25 ans (y compris enfant majeur domicilié chez ses parents) : L'hébergeant doit vous fournir – copie CNI ou passeport - justificatif de domicile à son nom - une attestation certifiant que vous habitez chez lui depuis plus de 3 mois Pour les mineurs dont les parents sont divorcés ou séparés : • Jugement de divorce (intégralité / convention / décision judiciaire. • En cas de résidence alternée : justificatif de domicile + justificatif d'identité (carte d'identité ou passeport) de chacun des 2 parents + si séparation des parents non mariés : accord amiable écrit avec les signatures des 2 parents.
Pièces supplémentaires en fonction de votre situation	• Pour les mineurs : carte d'identité ou passeport du représentant légal qui dépose la demande. • En cas de perte/vol : déclaration de perte délivrée en mairie ou déclaration de vol délivrée en gendarmerie ou commissariat de police. • En cas d'utilisation du 2^{ème} nom : - Nom du conjoint : copie intégrale de votre acte de naissance comportant la mention du mariage ou de votre acte de mariage de moins de 3 mois. - Nom de l'ex-conjoint : autorisation écrite de l'ex-conjoint ou jugement de divorce mentionnant l'autorisation. - Mention « veuf » ou « veuve » : acte de décès du conjoint décédé • En cas de tutelle : jugement de tutelle + pièce d'identité du tuteur et attestation du tuteur • En cas de naturalisation française : copie intégrale de votre acte de naissance portant la mention du décret de naturalisation + certificat de nationalité française.	
Coût	PASSEPORT : Majeur : 86 € en timbres fiscaux Mineur de 15 ans à 18 ans : 42 € en timbres fiscaux Mineur de moins de 15 ans : 17 € en timbres fiscaux CNI : Gratuite sauf en cas de perte ou de vol : 25€ en timbres fiscaux  Achat des timbres fiscaux : bar-tabac, trésorerie ou en ligne : https://timbres.impots.gouv.fr	